



Association pour la Protection de l'Environnement du Lac Patrick

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'APELP tenue au Centre communautaire de l'hôtel de ville d'Entrelacs, 2351 chemin d'Entrelacs, Entrelacs, le 6 août 2016.

1. Introduction et présentation des membres du CA.

François Linteau présente les membres du CA pour 2015-2016: Mme Hilda Bleyer, Normand Tessier, Michel Lamarre, Nicolas Charbonneaux, Marie-Hélène Linteau, Pierre Lacombe, Brian Sarwer-Foner et Michel Béland.

2. Constatation du quorum.

À 9:01h, 46 personnes sont présentes, le quorum est constaté par M. François Linteau et il déclare l'Assemblée générale annuelle ouverte.

3. Nomination d'un Président d'assemblée.

M. le Maire Sylvain Breton propose M. François Linteau comme Président d'assemblée, appuyé par Mme. Gisèle Barbeau. Adopté à l'unanimité.

4. Nomination d'un Secrétaire d'assemblée.

M. Gilles Drouin propose M. Michel Béland, comme Secrétaire d'assemblée, appuyé par Mme. Carole Beaudoin. Adopté à l'unanimité.

5. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 6 août 2016.

Mme Nathalie Deguise propose l'adoption de l'ordre du jour, appuyée par Mme. Andrée Blouin. Adopté à l'unanimité.

6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 1 août 2015.

M. Cardinal propose l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale 2015, secondé par M. Bergeron. Adopté à l'unanimité.

7. Lecture du rapport d'activités du Conseil d'administration 2015-2016.

M. François Linteau présente le rapport d'activités du Conseil d'administration, en utilisant une copie en fichier Power Point projetée sur un écran. Il cible les objectifs donnés au conseil par la dernière AG de 2015, soit:

APELP

790 des Tourterelles, Entrelacs, Québec, J0T 2E0
www.apelp.ca ■ info@apelp.ca



Association pour la Protection de l'Environnement du Lac Patrick

1) **l'amélioration de la visibilité de l'APELP**: liste des nouveaux propriétaires, kit d'information pour les nouveaux résidents distribuée par la municipalité, dans lequel serait inclus un document sur l'APELP, pas encore achevé; 17 lettres de bienvenue ont été postées aux nouveaux propriétaires riverains du lac Patrick;

2) **surveillance de la rivière Jean Venne**: suivi fait avec la municipalité, avec une bonne collaboration, particulièrement de M. Alexandre Morin;

3) **enregistrement de l'APELP**: remis à plus tard.

4) **recrutement de nouveaux membres**: remis à l'an prochain.

5) **statut de membre volontaire** affectés à certaines tâches; problème de quorum aux réunions du CA: une solution sera discutée dans cette assemblée.

6) **modernisation des activités administratives du CA**: (Dropbox, partage et distribution des documents, achats de disques durs, division des tâches, porteurs de dossiers et partage des responsabilités, participation à distance via vidéoconférence (7 réunions tenues), 2 bulletins de liaison parus.

7) **participation à d'autres réunions** (souper des bénévoles, journée de la terre, réunions du conseil municipal, grand ménage, etc...).

8. Réception du bilan financier.

Le trésorier Pierre Lacombe présente le bilan financier. Le revenu total des cotisations au 30 juin 2016 est de \$1875, auquel se sont ajoutés divers autres revenus, dont \$400 de la municipalité pour le diagnostic du lac Patrick. En tenant compte du solde de l'exercice précédent, des revenus de cette année, moins les dépenses, le solde total actuel est de \$2684, soit \$2296 pour l'APELP et \$388 pour l'ensemencement. La réception du bilan financier est proposée par Mme Carole Beaudoin, appuyé par F. Carrier.

9. Présentation et discussion du changement des statuts et règlements de l'APELP.

François Linteau présente deux changements aux statuts et règlements de l'APELP:

- 1) que le quorum du CA permette la présence par vidéo ou téléconférence;
- 2) tout membre du CA sera suspendu après trois absences aux réunions du CA au cours d'un même mandat.

Proposé par Mme. Boutet, appuyé par M. Bastien. Adopté à l'unanimité.

10. Résultat de l'analyse de l'eau du lac de 2015.

Michel Lamarre présente les résultats des derniers prélèvements d'eau effectués à l'été 2015 au lac Patrick. De façon générale, la qualité de l'eau est excellente pour la baignade. Le seul endroit problématique est l'embouchure de la rivière Jean Venne, ainsi que son cours depuis le village. De fait, les résultats obtenus

APELP

790 des Tourterelles, Entrelacs, Québec, J0T 2E0
www.apelp.ca ■ info@apelp.ca



Association pour la Protection de l'Environnement du Lac Patrick

n'indiquent aucune tendance claire dans un sens ou dans l'autre depuis plusieurs années, même si d'une année à l'autre certains sites peuvent présenter des différences: il faut tenir compte des conditions de pluviométrie et de température locales au moment des prélèvements.

Pour ce qui est de la rivière, la municipalité admet qu'il faudrait des prélèvements plus nombreux, et une approche scientifique plus complexe (examinant plusieurs sources polluantes potentielles, et tenant compte de la variabilité causée par les éléments météorologiques au moment où on fait les prélèvements, ce qui nécessite plusieurs années de données pour cerner les causes anthropogéniques). La municipalité consacre actuellement 50% de ses efforts sur le lac des Îles, et 50% sur le bassin versant. Elle note que dans le cas du bassin versant, la rivière reçoit de l'eau d'autres rivières, jusqu'à la 125, bref, un énorme bassin ! Enfin, elle fait remarquer qu'elle maintient le programme de vérification des fosses septiques.

Des membres proposent de concentrer les prélèvements de l'APELP sur la rivière, en raffinant la prise de données pour caractériser l'impact de la rivière sur la qualité de l'eau, et en faisant appel à une entreprise pour suggérer une approche.

Il faut noter que cinq des prélèvements actuels de l'APELP sont faits sur la Jean Venne. Un membre propose de stopper les prélèvements, étant donné la stabilité des résultats, et de plutôt utiliser les sommes épargnées pour faire une étude plus approfondie: cette proposition est rejetée. Un autre note la présence de troncs d'arbre de 4 pieds ou plus sur les rives du lac et dans la rivière. Serait-il souhaitable de les retirer? On note qu'il peut être dangereux de perturber les boues déposées depuis des années au fond d'un lac ou d'une rivière.

Quant aux analyses de transparence de l'eau du lac, le responsable Nicolas Charbonneaux conclue que celle-ci est très bonne.

En résumé, le prochain CA s'engage à faire des démarches pour examiner l'utilité de faire appel à une firme spécialisée dans ce domaine pour essayer de mieux cerner le problème, en tenant compte bien sûr des coûts potentiels, et de rapporter les résultats de ses démarches à la prochaine AG de l'APELP. De plus, les prélèvements annuels seront maintenus jusqu'à un avis d'experts sur ce sujet précis.

11. Programme d'ensemencement 2015-2016.

Normand Tessier présente le programme. L'ensemencement fut fait à la fin-mai 2016 : 490 truites de 10 à 13 pouces, et 40 livres de truites d'une livre et plus. Cette année nous avons dépensé 1500\$ pour l'achat des poissons. Nous avons recueilli 1625\$: ce montant provient de la contribution volontaire des membres et d'une contribution de 250\$ de la municipalité. Le surplus sera utilisé pour l'ensemencement 2017. Sur la reproduction des truites ensemencées, seule la truite mouchetée n'est pas stérile. Mais les chances sont relativement minces. Les truites ensemencées ne remontent pas vers d'autres lacs, en principe. Pour ceux qui veulent remettre les truites à l'eau, il existe maintenant des hameçons circulaires qui blessent moins les truites que les hameçons traditionnels. Une autre option serait d'ensemencer uniquement des alevins, ou les deux.

APELP

790 des Tourterelles, Entrelacs, Québec, J0T 2E0
www.apelp.ca ■ info@apelp.ca



Association pour la Protection de l'Environnement du Lac Patrick

12. Identification des priorités pour l'environnement pour l'année 2016-2017.

Michel Béland introduit le sujet sur les priorités environnementales 2016-2017. Le nouveau conseil aimerait entendre les membres s'exprimer sur ce qu'ils considèrent comme leurs priorités quant à l'environnement du lac Patrick. L'environnement étant ici entendu au sens large (qualité de l'eau, bruits nocturnes, lumières, embarcations motorisées bruyantes ou trop rapides, etc...). Les priorités suivantes ont été identifiées par les membres.

- 1) Invasion potentielle du lac par l'algue myriophylle: en parler dans le bulletin ne suffit pas, il faudrait peut-être une campagne d'affichage aux entrées menant au lac suggérant le lavage des embarcations incluant leurs remorques pour éviter l'introduction de cette algue! On suggère que la municipalité impose le lavage obligatoire à toutes les embarcations, y compris celles du Nordet, et qu'une trace administrative (reçu, facture?) soit mise en place.
- 2) Suite à une longue discussion, plusieurs intervenants demandent que le CA fasse les démarches nécessaires auprès de la municipalité pour régler les problèmes de nuisance causées par des bruits persistants et tard la nuit dans les chalets loués sur la propriété du Nordet par le propriétaire actuel. Un affichage ferait partie des solutions envisagées. Le propriétaire explique les mesures qu'il a prises pour essayer de régler ce problème: les locataires sont informés par le propriétaire, et en cas d'infraction ou de plainte par la SQ, perte de leur dépôt par les locataires. On suggère également de garder la musique à l'intérieur des chalets. On suggère également que le propriétaire interdise les feux d'artifice ou autres pétards ou trompettes par ses locataires, dans son bail. En fait, cela devrait être le cas pour tous les propriétaires qui louent leurs chalets.
- 3) L'interdiction des motomarines est proposée. Selon la résolution adoptée par la municipalité et le statut de Lac Patrick inscrit dans la loi sur la marine marchande du Canada, cette interdiction serait impossible.
- 4) Une campagne d'épandage d'insecticides pour éliminer les moustiques est proposée par un membre. Cette question a déjà été examinée par le conseil municipal à deux reprises, et considérant les impacts négatifs pour la faune d'une telle procédure, entre autres considérations, le conseil a décidé de ne pas procéder.
- 5) On suggère de porter attention au niveau du lac Patrick, en partie contrôlée par le barrage du lac des Îles. La sécheresse actuelle explique en grande partie le bas niveau actuel, mais il est possible que le barrage soit aussi un autre facteur à considérer.
- 6) La santé chimique de la rivière Jean Venne doit également demeurer une priorité pour le CA.
- 7) Continuer à sensibiliser les nouveaux propriétaires sur les questions environnementales.

Le prochain CA devra donc s'engager à faire de ses propositions ses priorités environnementales pour l'année 2016-2017.



Association pour la Protection de l'Environnement du Lac Patrick

13. Le Code d'éthique. François Linteau introduit ce sujet. Les codes d'éthique sont souvent bâtis autour d'une réglementation. Souvent, ces réglementations sont une duplication partielle ou incomplète des règlements de la municipalité, ces derniers ayant valeur légale et préséance sur un code d'éthique. François Linteau propose plutôt de concevoir le code d'éthique comme un code de bon voisinage à respecter par les riverains du lac Patrick. Il propose quelques exemples pour la navigation. Le code devrait aussi informer les membres de la réglementation municipale en vigueur. Michel Béland complète et appuie la suggestion faite par François Linteau. M. Linteau invite également les membres à contribuer à la collecte des matières recyclables, qui a connu une baisse cette année. Une autre intervention mentionne les vagues créées par certaines embarcations. On parle aussi de musique trop forte à bord des embarcations, des feux d'artifice, etc. Lorsque le CA aura terminé son examen de la dernière version du code, il sera partagé avec les membres, soit dans le bulletin, soit sur le site internet de l'APELP, pour discussion, avant d'être éventuellement accepté à la prochaine AG à l'été 2017.

14. Discussion et échange avec le maire d'Entrelacs.

En réponse aux nombreuses interventions concernant le Nordet, le maire fit les commentaires suivants. Concernant la nuisance sonore liée aux locataires des propriétés sur la rue des Tournesols, le maire conseille de porter plainte à la SQ. S'ensuivit une longue discussion sur le bruit et la nécessité de faire appel à la SQ. Il note que le zonage actuel du Nordet supporte encore le concept de camp de vacances. Il mentionne que le PIIA soumis est gelé pour le moment, tant pour les maisons que pour les yourtes : dans ce dernier cas, le projet ne respecte pas les normes d'aménagement du territoire, et la municipalité va le réexaminer à l'automne. Il note que la SQ a maintenant une patrouille basée à Saint-Donat, qui couvre les lacs de la région. Il rappelle le danger d'invasion des algues comme le myriophylle, et la responsabilité qui incombe à chacun de laver son embarcation et sa remorque avant la mise à l'eau. La MRC de la Matawinie est actuellement en train d'harmoniser ses réglementations sur toutes les nuisances: on parle ici de 60,000 habitants et de plus de 20 municipalités.

15. Varia.

1) on discute de la possibilité d'enregistrer l'APELP de façon légale comme une OSBL. Les frais pour ce faire comprennent \$650 (ou \$126 pour un simple enregistrement?) Pour l'acte notarié, et des frais annuels de \$34, sans compter les coûts potentiels liés à un état financier vérifié, si cela s'avérait nécessaire. Il y aurait aussi éventuellement à considérer une assurance responsabilité. M. Pierre Lacombe, secondé par Mme Laperrière, propose que le CA récolte toutes les informations nécessaires concernant cette opération et que cela fasse l'objet d'une décision à la prochaine AG à l'été 2017.

2) Quant à la disponibilité du rapport "Diagnose" du lac Patrick par BIOFILIA, certains veulent en limiter la distribution uniquement aux membres en règle de l'APELP. M. Pierre Lacombe propose au contraire que le rapport soit distribué gratuitement, soit version papier, soit sur internet, à tous les propriétaires du lac Patrick. Après discussion, on s'entend que seule une lettre informant que le rapport est maintenant disponible pour tous sur le site internet de l'APELP soit envoyée aux propriétaires, et qu'une annonce soit faite dans le bulletin municipal et le bulletin de l'APELP à ce sujet. Sa proposition est secondée par Mme. Laperrière.

3) L'AG supporte également la nomination de volontaires pour des tâches connexes au travail du CA.



Association pour la Protection de l'Environnement du Lac Patrick

16. Cotisation annuelle pour l'année 2016-2017.

M. Drouin, appuyé par Mme. Touchette, propose de garder la cotisation à \$25.00 pour 2016-2017. Adopté à l'unanimité.

17. Élection du conseil d'administration de l'APELP pour 2016-2017.

Nicolas Charbonneaux, Pierre Lacombe, Normand Tessier et Michel Béland ne souhaitent pas se représenter sur le CA. Cependant, Nicolas Charbonneaux et Michel Béland acceptent de servir comme volontaires pour des tâches spécifiques ; Monsieur Charbonneaux poursuivra les mesures du disque de Secchi et à participer à l'analyse de l'eau alors que Monsieur Tessier accepte de demeurer responsable du dossier ensemencement.

M. Cardinal est proposé comme conseiller, de même que M. Drouin.

Mme. Bleyer accepte de poursuivre son rôle d'intermédiaire entre la communauté anglophone de la baie est du lac Patrick et l'APELP.

Mme. Jeane Francoeur est proposée comme conseillère.

Mme. Carole Beaudoin se propose pour servir comme volontaire pour des tâches spécifiques.

M. François Linteau et M. Michel Lamarre indiquent qu'ils restent rester comme membres du CA.

L'AG adopte à l'unanimité la nomination de Mme Jeane Francoeur et de messieurs Michel Lamarre, Richard Cardinal, Gilles Drouin et François Linteau comme membre du CA de l'APELP pour la prochaine année.

Le partage des postes de direction se fera entre eux lors de leur première rencontre.

François Linteau remet ensuite un cadeau à Pierre Lacombe et Hilda Blayer pour les remercier de leurs 25 années de service comme membres du CA.

À 12 :01h, M. Drouin, appuyé par Mme DeGuise, propose alors la levée de l'AG 2016 de l'APELP. Adopté à l'unanimité.